



## ETUDIER EN ESPAGNE - UNIVERSITES

### Comprendre les termes utilisés

Quand on veut poursuivre ses études d'enseignement supérieur dans une université espagnole, on peut s'y perdre dans les différentes dénominations utilisées pour décrire les plans d'études.

Un peu de vocabulaire pour aider à y voir plus clair :

#### - Les Crédits :

Le « *Crédito* » espagnol était traditionnellement l'unité de valeur des enseignements reçus. Il correspondait à 10h d'enseignement théorique. Il servait de base au calcul des droits de scolarité, différents en fonction des filières et des universités.

Avec la mise en place du système de crédits ECTS généralisé au niveau des établissements d'enseignement supérieur de l'Union Européenne, les « crédits » intègrent maintenant aussi le temps de travail fourni par les étudiants et sont validés par la réussite aux examens. Ils continuent à servir de base de calcul des droits de scolarité. Ainsi en Espagne, pour ce qui concerne les universités publiques, l'on ne trouvera pas le prix global d'une formation, mais le prix du crédit. Il faut alors multiplier celui-ci par 60 pour connaître le montant des droits d'inscription pour l'année, pour une formation donnée, dans une université donnée.

#### - Les matières d'enseignement peuvent être de différentes natures :

*"Asignaturas troncales"* : il s'agit des matières formant le tronc commun d'une même formation. Ces matières doivent être obligatoirement comprises dans tous les plans d'études conduisant à un titre officiel et ceci dans toutes les universités. On les retrouve donc de manière similaire à travers toute l'Espagne. Elles représentent 30 % de la charge totale lors des études de premier cycle et 25 % lors du second cycle.

*"Asignaturas obligatorias"* : cela désigne des matières d'enseignement que l'étudiant doit obligatoirement étudier dans certaines universités. Mais cela ne signifie pas que toutes les universités incluent ces matières dans leur plan d'études.

*"Asignaturas optativas"* : ce sont des matières établies librement par chaque université. L'étudiant doit obligatoirement en choisir un certain nombre prédéfini, parmi une liste proposée.

*" Asignaturas de libre elección "* : tous les plans d'études doivent proposer au moins 10 % de crédits au libre choix des étudiants. Il peut s'agir de matières, de séminaires, mais aussi d'autres activités comme des activités sportives ou culturelles par exemple.

**- Curso :**

C'est le mot utilisé pour mentionner les années d'études (ex : primer curso, segundo curso, etc.). Il ne doit pas être traduit par « cours ».

*Centre Euroguidance de Marseille/CIO Marseille Est - 2021*